

La police tessinoise effectue un travail de prévention dans les écoles

Service public chargé de la sécurité et du maintien de l'ordre, la police cantonale tessinoise assume des tâches d'information et de contrôle pour prévenir les infractions. Il y a quelques années, elle a mis en place le *Gruppo Visione Giovani*, pour prévenir et endiguer les actes de violence en milieu scolaire. Elle a souhaité soumettre ce service qui mérite d'être valorisé, à l'évaluation du programme national de prévention Jeunes et violence mis en œuvre par le Conseil fédéral.

Contexte dans lequel le GVG est apparu

Le GVG a été créé en 2007. Il est le produit d'un groupe de travail cantonal qui a élaboré un ensemble de propositions visant à mettre au point une stratégie d'intervention commune dans les situations de troubles, de désadaptation sociale et de déviance chez les jeunes au Tessin. Au sein de cette stratégie, le champ d'action du GVG concerne les situations dans lesquelles le trouble risque de se transformer en déviance, qui pourrait à son tour basculer vers un délit.

Fonctionnement du dispositif

Le GVG fait partie intégrante de la police cantonale, et plus précisément de la Gendarmerie territoriale.

Il comprend essentiellement deux référents responsables, qui sont des agents de la police cantonale chargés de constituer et de gérer un dispositif à même de mettre à profit les connaissances et instruments en la matière dont dispose déjà la police, en s'appuyant sur les ressources opérationnelles disponibles sur le territoire du canton, et notamment les antennes sur le terrain. La répartition des compétences des deux coordinateurs est territoriale: l'un est responsable du Sopraceneri, et l'autre du Sotto-ceneri. Ils sont les interlocuteurs des antennes, coordonnent l'action de celles-ci, leur apportent un soutien si nécessaire et sont en mesure de les former dans le domaine de la violence chez les jeunes.

Les coordinateurs travaillent avec une certaine autonomie, sous la supervision du commandant responsable de leur secteur. Les agents «antennes» font partie des corps des polices cantonale et communales. En cours de



Leonardo Da Vinci



Chiara Balerna



Elisa Milani

Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana

Le *Gruppo Visione Giovani* (GVG, groupe vision jeunes) comprend deux agents de la police cantonale assumant une fonction de coordinateurs référents, qui sont en relation avec une cinquantaine d'antennes réparties sur l'ensemble du territoire cantonal: agents des polices communale et cantonale qui effectuent, en plus de leurs fonctions habituelles, un travail de contact avec les écoles et de monitoring sur le terrain.

Le GVG vise à construire une collaboration durable et efficace entre l'école et la police, et plus spécialement à sensibiliser la police à la prévention, à montrer aux jeunes élèves que la police n'intervient pas exclusi-

vement sur le plan de la répression et, enfin, à sensibiliser les jeunes aux conséquences que peuvent avoir leurs actes s'ils sont inappropriés, voire délictueux.

Le service a fait l'objet d'une évaluation portant sur sa structure, son adéquation à ses objectifs et son fonctionnement, afin d'en identifier les points faibles et les points forts et de proposer des pistes d'amélioration dans la perspective de la prévention de la violence chez les jeunes.

Cette évaluation s'appuie sur diverses approches (qualitatives et quantitatives), et la méthode utilise différentes sources d'information (documents et témoignages).

mise en place et de perfectionnement, le modèle de collaboration entre les deux corps de police a été mis en œuvre dans des «structures mixtes».

Il est essentiel de noter que le GVG ne s'est pas doté d'une véritable structure propre, et n'a pas non plus mis en place un solide projet global qui serait inspiré de critères méthodologiques et constituerait le socle du service. Il s'agit au contraire d'un objet empirique qui s'est constitué chemin faisant.

Une collaboration efficace et durable entre l'école et la police

Le GVG vise avant tout à mettre en place une bonne collaboration entre école et police; cette collaboration est jugée fondamentale pour affronter les thèmes de la violence dans le contexte scolaire, dans lequel les jeunes passent la majeure partie de leur temps. Il s'agit d'un observatoire privilégié qui permet de travailler en contact étroit avec les adultes chargés du bien-être, de l'éducation et de l'ins-truction de ces jeunes.

Sur le terrain, ces contacts ont lieu entre les référents de l'école – généralement les directeurs d'établissement – et la police, représentée soit par les coordinateurs du GVG, soit par les antennes réparties sur l'ensemble du territoire. Ils se déroulent de manière régulière avec certaines écoles, et seulement en cas de nécessité avec les autres.

Les directeurs d'établissement concernés décident, avec une certaine autonomie, de l'activation du dispositif, et le cas échéant, des moyens à mettre en œuvre pour cette activation. Si ce fonctionnement traduit un manque de systématisme, notamment du fait que le service n'a pas pénétré dans tous les établissements, il permet aussi d'examiner et d'évaluer la pertinence de l'intervention du GVG, sans risquer de déléguer à la police une série de problèmes internes généralement gérés par les établissements eux-mêmes.

L'échange d'informations entre école et police peut s'avérer délicat sous l'angle de la protection des données, mais il est approprié au travail du GVG. Le respect de la loi devrait être garanti par le professionnalisme et par le rôle des acteurs impliqués; mais il n'en reste pas moins qu'il y a lieu de tenir compte des risques que génèrent les contacts de ce type. En général, c'est le directeur qui assume le rôle de coordinateur et d'intermédiaire entre les responsables du GVG et les antennes d'une part, et le corps enseignant d'autre part. Afin de favoriser la collaboration entre école et police sans risquer d'enfreindre la législation sur la protection des données, il serait souhaitable de publier et de formaliser la procédure relative à cet échange.

Sensibiliser les jeunes aux conséquences possibles de leurs actes inappropriés ou délictueux

Les jeunes étudiants et élèves sont la cible principale des mesures prioritaires conçues par le GVG. Les principales activités déployées à cette fin sont de deux ordres: interventions de prévention et de sensibilisation, et interventions de conciliation.

Les interventions de prévention dans les classes, principalement effectuées par les coordinateurs, visent à montrer les conséquences possibles des pratiques à risque, permettant par là même au GVG de s'insérer à l'intérieur des programmes «classiques» de prévention dans les écoles, avec des journées isolées ou des semaines à thème. Les interventions sont différentes en fonction du degré scolaire, ce qui est nécessaire et souhaitable, que ce soit dans le mode d'interaction ou dans le ciblage des thèmes traités. Généralement, les interventions de prévention en milieu scolaire sont accompagnées de soirées réservées aux parents, auxquelles participent parfois, outre les référents du GVG, les antennes territoriales. Les thèmes

abordés vont de la prévention du détournement de mineurs sur Internet (*cybergrooming*) aux comportements à risque en général ou liés à l'abus de stupéfiants.

Le service du GVG est gratuit pour ses utilisateurs, ce qui est un point non négligeable pour les écoles qui doivent faire face à des budgets plutôt limités.

D'après les données recueillies, 30 écoles sur un total de 161 collaborent avec le GVG dans une perspective de prévention et de sensibilisation. Il faut souligner ici que les écoles ont la possibilité de choisir si elles veulent collaborer sur les thèmes de la prévention avec des services présents sur leur territoire et, le cas échéant, avec lesquels. Les ressources à disposition et la structure du GVG ne permettent pas pour l'instant un travail plus en profondeur sur le plan géographique. En plus de cette restriction, on constate que la stratégie de communication en vue de promouvoir le service est limitée, en grande partie en raison, là aussi, d'un manque de ressources, qui empêche une meilleure visibilité du service sur le territoire du canton. A cet égard, il pourrait être intéressant d'effectuer une analyse des besoins des établissements concernés, afin de mieux comprendre les nécessités et les possibilités d'intervention.

En général, il ne semble pas y avoir de coordination efficace en matière de prévention au niveau cantonal: on note seulement la présence d'un forum de discussion saluée e scuola (santé et école)¹. Cette lacune risque d'abord de favoriser la désorientation des référents scolaires et d'entraîner par là même des interventions fragmentées et non coordonnées. Dans les prochaines années, il sera notam-

1 Il s'agit d'un lieu de rencontres et de discussions interdisciplinaires entre l'univers de l'école et celui de la santé publique, destiné à améliorer les échanges d'idées et d'expériences entre acteurs de la promotion de la santé et de la prévention, dans les écoles ou au bénéfice de ces dernières, afin d'atteindre l'objectif « d'être en bonne santé à l'école ».

ment essentiel d'améliorer cet aspect au niveau cantonal, avec tous les acteurs et services chargés de la prévention, au moyen d'événements formalisés permettant l'échange d'expériences et de modèles de prévention concernant la jeunesse.

La seconde activité organisée par le GVG et les antennes à l'intention des élèves concerne les interventions de conseil et de médiation à l'école, auprès des familles ou avec des organismes privés. Elle est activée sur demande de l'enseignant, du chef d'établissement, des parents ou encore du jeune lui-même. Ces interventions à des fins de médiation entre les parties, et d'enquête et de prévention au sens large, se déroulent lorsque des comportements inappropriés ont été constatés de la part d'élèves et/ou en fonction du type de délit. Il faut souligner que les interventions du GVG ne comprennent pas un volet de répression: si cette dernière est nécessaire, elle est du ressort des patrouilles, lesquelles déclenchent l'enquête. L'agent a une fonction préventive, il explique les conséquences légales des comportements inappropriés, offre une médiation afin d'éviter les dénonciations, à moins qu'elles ne soient indispensables, et vise une résolution des conflits par des moyens basés sur la conciliation. Le mode opérationnel allonge notablement les temps d'intervention du GVG, tant pour les antennes que pour les coordinateurs. Ce type de soutien est particulièrement apprécié par les écoles, notamment du fait qu'il s'agit d'une intervention d'urgence par laquelle la police apporte une aide indispensable et rapide qui n'est proposée par aucun autre service.

A chaque fois qu'une synergie a été obtenue entre école et police, le retour est positif et enthousiaste. Mais il apparaît qu'un nombre important d'établissements recourent à d'autres programmes de prévention ou ne connaissent pas suffisamment le GVG. C'est pourquoi il est impératif, afin de renforcer le service, d'en intensifier la promotion pour trouver de nouveaux

partenaires dans les écoles. Il est fondamental en la matière d'effectuer un travail de fond afin que le service définisse clairement des principes et objectifs solides qui lui soient propres, pour se distinguer des autres offres présentes sur le territoire cantonal.

La sensibilisation des agents de police dans une perspective de prévention

Les agents de police perçoivent la nécessité d'adopter une approche nouvelle, qui ne soit pas seulement celle de la répression et de la normativité; avec le temps et par l'exemple, ils montrent qu'ils peuvent agir dans une perspective préventive et éducative. De fait, à cette fin, le GVG s'est doté d'une organisation interne à même de permettre l'activation ou l'amélioration d'une sensibilité interne au corps des policiers dans une perspective de prévention concernant les thématiques de la violence chez les jeunes.

La figure de l'antenne devrait renforcer l'idée et le rôle de la police de proximité, en ce qu'elle est un acteur en contact direct avec le terrain. La relation privilégiée mise en place entre la police et les référents dans les écoles est génératrice de confiance, et permet d'accélérer les temps de traitement et d'augmenter ainsi l'efficacité. La motivation, les compétences spécifiques et la charge de travail sont les aspects considérés comme essentiels pour le professionnalisme de l'agent de police assumant ce rôle. Toutefois, à l'heure actuelle, ce sont précisément les carences dans ces domaines qui empêchent l'activation effective de toutes les antennes.

Lorsque les antennes sont contactées, elles constituent un précieux élément de proximité sur le territoire de référence, facilitant dans de nombreux cas les contacts entre représentants de l'école et référents de la police. De nombreuses antennes sont cependant privées des instruments nécessaires à l'accomplissement opti-

mal de toutes leurs tâches (compétences communicationnelles, compétences cognitives sur les problématiques des jeunes et capacités de médiation). De plus, la motivation à assumer ce type de fonction n'est pas prise en compte de manière appropriée lors du recrutement. Enfin, le travail des antennes s'avère être une charge, car il n'est pas reconnu dans le descriptif de la fonction, mais s'ajoute simplement aux tâches habituelles.

L'identification et le recrutement des antennes deviennent une opération absolument fondamentale pour constituer un groupe opérationnel motivé et efficace. C'est dans cette optique qu'est élaborée une stratégie principalement structurée au niveau des agents de police, afin de garantir parmi eux les compétences et la motivation nécessaires, ainsi que l'hétérogénéité fonctionnelle. Il serait également important de rédiger un profil de poste spécifique pour les antennes qui reconnaisse le travail effectué, et de prévoir une formation plus solide en ce qui concerne les interventions auprès des jeunes.

Pour soutenir le travail des antennes, les coordinateurs du GVG organisent tous les ans des rencontres à leur intention: une journée de formation destinée à toutes les antennes, pour aborder les sujets liés à la violence chez les jeunes et discuter des moyens d'y faire face, et une rencontre régionale (le canton est divisé en quatre régions) pour discuter de problèmes ponctuels, échanger les expériences et proposer des thématiques qui seront approfondies pendant la journée de formation des antennes. Les intervenants sont généralement des spécialistes (acteurs de terrain) des thèmes concernant les jeunes et le procureur des mineurs est systématiquement invité.

La majorité des antennes apprécient ce soutien formatif, qu'elles jugent utile et nécessaire; dans une perspective d'avenir, elles considèrent qu'il serait opportun pour elles d'approfondir les problématiques liées

aux jeunes et leurs moyens d'exprimer leur malaise.

Quant aux coordinateurs du GVG, ils entendent donner de la visibilité au service à l'intérieur comme à l'extérieur de la police, en participant à des séminaires, à des conférences et à des groupes de travail sur les thèmes liés à la prévention de la violence chez les jeunes.

Tâches de la police, entre répression et prévention

La volonté de modifier la représentation du policier parmi la population, et tout particulièrement chez les jeunes et les adultes travaillant en contact avec des jeunes, est l'un des aspects innovants du dispositif GVG. L'objectif est de promouvoir la figure du policier en tant que professionnel capable de donner aux jeunes une explication concrète des limites entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas, mais surtout qui leur dispense de bons conseils et est pleinement disponible pour aider les personnes en difficulté à trouver des solutions. D'autres facteurs permettent en outre une bonne réception de la police par les jeunes: elle possède des connaissances spécifiques en matière juridique et elle a l'expérience du terrain.

Les deux coordinateurs ont traduit cet objectif de prévention et de promotion de l'image de la police dans le mode opérationnel choisi. Quant à l'approche suivie par les antennes, on observe une superposition des activités de prévention et des activités visant à garantir le maintien de l'ordre public.

Les enseignants sont souvent réticents face aux interventions de la police, qu'ils vivent parfois comme une « trahison » vis-à-vis de leurs

élèves. Si cette attitude est compréhensible sur un plan général, elle risque d'amener les enseignants à gérer par eux-mêmes des situations qui, de par la loi, devraient être signalées à la police. De plus, les enseignants ne sont impliqués qu'en marge dans les interventions du GVG, ce qui entraîne, dans certains cas, une adhésion limitée de leur part au projet éducatif mis en place.

Conclusion

L'évaluation fait ressortir certains points forts du GVG, notamment la création d'un réseau de collaboration décentralisé entre police et écoles, dans lequel la police assume un rôle actif de prévention et non plus seulement de répression. Les antennes locales de la police facilitent ainsi la collaboration, sans entraîner de coûts supplémentaires ni pour les écoles ni pour la police. Le travail de réseau effectué par les coordinateurs du GVG a en outre permis de faire reconnaître le rôle de la police comme actrice, sur le plan opérationnel, dans le domaine des services consacrés à la prévention.

Cependant, l'évaluation fait également apparaître des points faibles: il faut citer en particulier l'absence d'un cadre théorique et méthodologique clair, quelques discordances entre objectifs stratégiques et activités opérationnelles, l'implication parfois partielle des enseignants dans les projets de prévention du GVG, ou encore l'ambiguïté du rôle des antennes (entre prévention et répression).

Les auteurs de l'évaluation recommandent notamment de procéder à une analyse des besoins des écoles afin de mieux orienter les interven-

tions. Il s'agit aussi de doter le service d'un cadre théorique et méthodologique approfondi afin de clarifier le modèle de prévention adopté, et de formaliser par la suite la coordination avec les services de prévention. Enfin, le service tirerait profit d'un développement des instruments d'information destinés aux différents partenaires et d'une formalisation de la procédure d'échange d'informations entre police et école, permettant ainsi d'assurer la protection des données.

Nous pouvons conclure que l'expérience du GVG a permis d'activer une discussion sur les plans politique et institutionnel au niveau du canton indubitablement intéressante et constructive, amenant les acteurs du terrain à réfléchir aux modèles de prévention à mettre en œuvre à l'intention des groupes de jeunes à risque; la construction d'une synergie entre écoles et police est certainement fort intéressante, car elle s'insère dans un travail de monitoring et d'échange d'informations dans le cadre d'un réseau territorial destiné à prévenir les manifestations de troubles, de déviances et de délinquance.

Leonardo Da Vinci, Bachelor en travail social, enseignant-chercheur SUPSI/DSAS.
Mél: leonardo.davinci@supsi.ch

Chiara Balerna, Master de pédagogie curative et spécialisée, enseignante-chercheuse SUPSI/DSAS.
Mél: chiara.balerna@supsi.ch

Elisa Milani, licence de psychologie, assistante SUPSI/DSAS.
Mél: elisa.milani@supsi.ch